

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Août 1878.

## Chronique générale.

### ÉMISSION DU NOUVEAU 3 0/0.

Voici l'arrêté du ministre des finances, en date du 6 août, sur une seconde émission du 3 0/0 amortissable qui doit avoir lieu à partir du 12 de ce mois :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il sera remis au caissier payeur central du Trésor public, au fur et à mesure des besoins du Trésor, la somme de rente 3 p. 400 au porteur amortissable par annuités en 75 ans, portant jouissance courante, nécessaire pour produire la somme de  
444,542,047  
formant avec celle de 25,336,500

déjà négociée en exécution de l'arrêté du 16 juillet 1878, le capital de 439,878,547 auquel ont été évaluées les réalisations de rentes 3 p. 400 amortissables à effectuer, conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 1878.

Art. 2. — Les rentes 3 p. 400 amortissables à créer en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, seront mises à la disposition du public, à partir du 12 août 1878 au matin :

- » A Paris, à la Caisse centrale du Trésor ;
- » Dans les départements, à la Caisse des trésoriers-payeurs généraux ;
- » En Algérie, à la Caisse des trésoriers-payeurs.

Art. 3. — Les demandes ne seront acceptées que pour quinze francs de rente (15 fr.) et les multiples de quinze francs (15 fr.), et le prix sera versé en une seule fois au moment de la demande.

Art. 4. — Le taux de négociation des dites rentes sera fixé et modifié, s'il y a lieu, par décision ministérielle.

Voici l'état récapitulatif des nominations obtenues au concours général entre les lycées et collèges de Paris et des départements :

Lyon : 9 nominations, dont 3 prix.  
Dijon : 6 nominations, dont 3 prix.  
Bordeaux, Marseille, Mont-de-Marsan et Grenoble, cinq nominations chacun, dont un prix pour Grenoble.

Ont ensuite obtenu 3 nominations : Nancy, Tours, Pau, Reims, Montpellier, Chaumont.

Ont obtenu 2 nominations : Nîmes (un prix), Caen (un prix), Lille, Bar-le-Duc, Mâcon, Le Puy, Evreux, Toulouse, Valence, (un prix), Cluny (un prix), Belfort (un prix), Agen.

Ont obtenu une nomination : Douai, Nantes, Besançon, Carcassonne (un prix), Béziers, Poitiers, Lectoure (un prix), Castres, Meaux, Chambéry, Rochefort, Rennes, Bastia, Laval, Annecy, Bourg (un prix), Etain, Troyes, Angoulême, Beauvais (un prix), Alais, Lons-le-Saulnier, Charleville (un prix), Rouen (un prix), Limoges, Cognac, Bourges (un prix), Lunéville, Saint-Quentin, Dinan (un prix), Alger, Vienne, Brives, Saumur, Pontivy (un prix).

L'état comparatif des nominations obtenues dans les lycées et collèges de Paris et

des départements donne le résultat suivant :  
Paris : 43 nominations.  
Départements : 45 nominations.

Nous aimons à citer les réflexions qu'inspirent au *Moniteur universel* les résultats du concours général :

« Les chiffres comparatifs des prix remportés hier par les différents collèges de Paris ont leur éloquence. C'est Louis-le-Grand qui se maintient à la tête avec 25 prix ; vient ensuite Stanislas avec 22, puis Fontanes avec 20 ; Charlemagne n'en a obtenu que 13, Henri IV 9, Saint-Louis 5, et Rollin 4. Versailles n'a pas moissonné une seule couronne.

« Nous nous rappelons qu'il y a une trentaine d'années, les résultats étaient bien différents. C'était Charlemagne, le collège du quartier Saint-Antoine, ce collège démocratique par excellence, qui tenait la tête avec près de quarante prix, et c'était tout au plus si le collège de l'aristocratie, le collège catholique Stanislas, remportait trois ou quatre couronnes.

« Aujourd'hui les rangs sont intervertis. Graduellement et par des progrès successifs, l'établissement fondé par l'abbé Liautard, dirigé ensuite par l'abbé Buquet et un peu plus tard par l'abbé Gratry, a conquis la seconde place, et vient maintenant immédiatement après Louis-le-Grand.

« Nous n'en voulons assurément tirer aucune conséquence contre l'Université, puisque les professeurs de Stanislas sont des universitaires ; mais nous avons peut-être le droit d'en conclure que l'esprit religieux qui règne dans cette maison ne nuit ni à la bonne discipline, ni au travail des jeunes gens, et que l'histoire, en particulier, peut être fort bien enseignée dans un établissement dirigé par des prêtres, malgré toutes les épigrammes qui courent contre les disciples du père Loriquet, puisque dans les hautes classes presque tous les prix d'histoire ont été remportés par des élèves de Stanislas. »

### LE MAIRE D'ARGENTON-CHATEAU.

Le préfet de l'Aveyron fait chasser les secours par la gendarmerie.

M. Jouffrault, maire d'Argenton (Deux-Sèvres), organise un plébiscite pour expulser de l'école communale la religieuse qui la dirigeait depuis de longues années.

Voici, d'après le *Courrier de la Vienne*, les détails de cette odieuse comédie :

« Des lettres d'invitation adressées aux électeurs privilégiés indiquaient de la sorte l'objet de la réunion :

« Nécessité pour tout électeur de se présenter à l'enquête relative à la création d'une école laïque de filles et donner un avis favorable. »

« Signé : JOUFFRAULT. »

« En outre, une réunion avait précédé ce singulier vote, et c'est ici qu'il faut citer. — Voici le discours débité, à cette réunion, par M. JOUFFRAULT (Camille), en faveur de l'enseignement laïque :

« Messieurs,  
» Vous savez que je vous ai convoqués pour vous parler de l'école communale des filles ;  
» Vous savez qu'elle est dirigée par une religieuse ;

« Vous savez aussi que vous êtes tous appelés à vous prononcer aujourd'hui sur le choix d'une institutrice laïque ou congréganiste. Vous voterez tous pour l'institutrice laïque ; vos intérêts n'en souffriront pas.

« Du vote que vous émettez dépendra l'avenir de la société : c'est une question qui intéresse tous les habitants.

« Vous comprenez : Il faut à vos filles une éducation républicaine ; vous devez en faire des libres-penseuses.

« Vous comprenez que si vous voulez faire disparaître les guerres civiles ;

« Vous comprenez que si vous voulez être obéis et respectés par vos filles ;

« Vous comprenez que si vous voulez que les femmes ne querellent plus leurs maris ;

« Vous comprenez que si vous voulez que les maris ne battent plus leurs femmes ;

« Vous comprenez que si vous voulez en un mot faire disparaître de nos mœurs ces querelles de ménage et toutes scènes déso-

lantes qui sont toujours occasionnées par l'instruction religieuse,

« Il faut faire de vos filles des républicaines et des libres-penseuses ; pour

« cela, vous voterez tous pour l'institutrice laïque. » (Tonnerre d'applaudissements.)

« Voilà le secret pour être heureux.  
« L'instruction laïque et plus de guerres civiles ! Plus de querelles de ménage !

« Le prodigieux président a terminé en disant :

« Sûr de votre vote, j'ai fait à l'avance le choix de l'institutrice républicaine qui vous convient : elle est âgée, mais ses principes sont sûrs ; allez voter. »

C'est ainsi qu'entre républicains on est consulté et on manifeste sa volonté !

Il ne faut pas oublier que l'organisateur de ce joli plébiscite, M. Camille Jouffrault, se présentait aux élections du 14 octobre contre M. le marquis de La Rochejaquelein.

### LA GRÈVE D'ANZIN.

On estime que cette seconde grève a été provoquée par un certain nombre de meneurs qui, à l'occasion de la fête de Valenciennes, avaient passé la nuit à boire, et qui se trouvaient dans un état d'excitation qui disparaîtra avec sa cause.

Nous apprenons que l'escadron de dragons est rentré, sa présence sur les lieux n'ayant plus été jugée nécessaire.

Enfin, une dépêche de Lille annonce que la grève dans le Nord est terminée. Tous les ouvriers ont repris le travail hier matin.

### LA GRÈVE DES COCHERS.

La grève des cochers se généralise de plus en plus. Quelques rares voitures de la Compagnie générale, conduites par de nouveaux cochers recrutés à la hâte, ont circulé dans la journée d'avant-hier. En revanche, un grand nombre de cochers employés chez des loueurs particuliers ont adhéré à la grève.

Mercredi, après avoir entendu les explications des membres de la chambre syndicale des cochers, M. Albert Gigot a autorisé ces derniers à se réunir en assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration de la Compagnie des Petites-Voitures se sont

réunis également sous la présidence de M. Albert Gigot.

En se prolongeant, la grève tend à revêtir un caractère de violence. Dans la journée d'avant-hier, plusieurs cochers ont été mis en état d'arrestation pour avoir proféré des menaces contre leurs camarades qui avaient refusé d'entrer dans la grève. Il y a là un symptôme qu'il convient de ne point négliger.

Depuis que les cochers sont en grève, les recettes de l'Exposition faiblissent. Bon nombre de gens reculent devant la perspective d'aller et de revenir à pied. Le nombre des voitures qui ont été comptées dans la journée aux différentes portes de l'Exposition n'est pas très-élevé. Il serait déplorable que cette grève durât quelques jours encore ; les étrangers se plaignent avec raison de cet état de choses.

On remarquait avant-hier, dans l'Exposition, un nombre considérable de cochers. Il n'en était pas un qui, avant la grève, ne vint plusieurs fois par jour à l'Exposition, pas un qui ne contemplât *extra muros* les merveilles tant vantées du Champ-de-Mars et du Trocadéro ; mais aucun ne pouvait pénétrer dans l'enceinte, c'était le supplice de Tantale.

Aussi, pour remédier à la souffrance qu'ils éprouvaient, ils ont pris une grande résolution, ils se sont mis en grève ! Celle-ci n'avait pas d'autre but que de permettre aux cochers de venir, eux aussi, apporter leurs vingt sous dans la caisse de l'Exposition.

Réjouissons-nous donc de voir les galeries de l'Exposition encombrées de gens à la figure plantureuse, au gilet rouge comme leur nez et au chapeau ciré, plus il en viendra et moins il devra en venir, plus tôt nous reverrons nos aimables automédeons nous répondre avec dignité qu'ils vont relayer, ce qui ne les empêchera pas, deux secondes après, de prendre un voyageur duquel ils espèrent tirer un plus large pourboire.

A moins que... cela pourrait arriver, MM. les cochers ayant pu se rendre compte eux-mêmes de l'ennui que le voyageur fatigué éprouve quand, après une journée de marche à travers l'Exposition, il se voit obligé de regagner à pied son domicile, quelquefois très-éloigné.

La grève aurait donc eu un double avantage : le premier de permettre à MM. les cochers de voir l'Exposition, et le second de les rendre aimables de cinq à sept heures du soir aux alentours du Champ-de-Mars et du Trocadéro. Ce serait peut-être la première grève qui aurait eu un résultat satisfaisant. (Assemblée nationale.)

### Etranger.

Des dépêches ont annoncé l'entrée des troupes autrichiennes à Mostar. Nous n'avons encore aucuns détails sur la marche des corps qui opèrent en Bosnie et en Herzégovine ; nous savons seulement que quelques combats sans grande importance ont été livrés à Gracanica et aux environs de Kosna. Les insurgés refoulés semblent se retirer vers les parties montagneuses de la province.

On ne comprend pas bien encore ce qui se passe dans ce pays ; car sur certains points les troupes turques résistent aux insurgés et

cherchent à maintenir l'ordre jusqu'à l'arrivée des troupes autrichiennes; — et sur d'autres elles se réunissent aux insurgés pour combattre l'occupation autrichienne. On se rend compte facilement de l'effroyable désordre que crée dans ces provinces un pareil état de choses. Dans tous les districts qui ne sont pas au pouvoir de l'insurrection, les Autrichiens sont reçus comme des libérateurs qui viennent protéger les populations contre le pillage et le massacre.

Il paraît bien qu'à Vienne on soupçonne la Porte de fomenter secrètement ces désordres dans le but de faire croire à l'Europe que ces populations désirent rester sous la domination du sultan. Une dépêche de Berlin dit que le cabinet de Vienne, irrité de ces menées, serait à la veille d'envoyer un ultimatum à la Porte.

L'attitude du sultan est, en effet, assez équivoque. On ne comprend pas qu'après avoir ratifié le traité de Berlin, il n'ait pas envoyé des instructions précises aux beys et aux pachas qui commandent en Bosnie. Il y a évidemment un manque d'ordres absolus ou une intention formelle de susciter des troubles, puisque les troupes régulières tantôt restent fidèles, tantôt font cause commune avec les insurgés.

Nous ne pouvons aujourd'hui rien affirmer de précis sur la marche des troupes austro-hongroises et sur la situation vraie du pays. Nous devons attendre des informations plus détaillées.

#### INCIDENT A LA CHAMBRE DES COMMUNES ANGLAISES.

Nous signalons à nos lecteurs un incident très-regrettable, mais très-émouvant, qui s'est produit dans la nuit du 6 au 7 août, à la Chambre des communes anglaises.

Le major O'Gorman, membre pour l'Irlande, après avoir harcelé le ministre de la guerre, lord Stanley, par de continuelles interruptions, ne voulut pas rentrer dans l'ordre, comme il y était invité par le président. Il porta même une espèce de défi à l'autorité du président de la Chambre.

Sir Stafford Northcote, chancelier de l'Échiquier, requit alors que M. O'Gorman reçût l'ordre de quitter la Chambre. Ce dernier s'étant refusé encore à présenter des excuses, en fut expulsé en vertu du pouvoir présidentiel.

#### Suite de la convention anglo-turque.

Le *Journal du Loiret* publie la note suivante sur la convention anglo-turque :

« Suite de la convention anglo-turque du 4 juin :

« A la condition que Janina ne soit pas restituée à la Grèce, le sultan s'engage à laisser l'Angleterre construire des ouvrages avancés sur le golfe Persique.  
» De son côté, le cabinet de Saint-James s'engage à faire de Trébizonde un port formidable sur la mer Noire. Des ingénieurs anglais ont reçu l'ordre de se rendre à Trébizonde et de soumettre les plans et les devis à l'amirauté anglaise. »

#### Le prince impérial d'Autriche à Prague.

Les feuilles de Prague continuent à remplir leurs colonnes de récits sur l'accueil enthousiaste qui est fait au prince impérial dans la capitale de Bohême. Allemands et Tchèques rivalisent d'empressement dans leurs hommages envers le sympathique rejeton des Habsbourg. Tout le monde est d'accord sur ce fait : c'est que le prince impérial a emporté d'assaut tous les cœurs.

Le prince impérial partira le 15 courant pour Ischl, où il restera jusqu'à l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Il se rendra ensuite à Paris, d'où il reviendra à Prague, et séjournera dans cette dernière ville jusqu'à Noël.

ITALIE. — L'Agence Havas communique la dépêche suivante, datée de Rome, 6 août, sur les négociations de Kissingen :

« Les cercles catholiques assurent que l'accord intervenu entre M. de Bismark et M<sup>re</sup> Masella est établi sur les conditions suivantes :

» 1<sup>o</sup> Rétablissement de la convention pure et simple existant avant la rupture des relations;  
» 2<sup>o</sup> Amnistie pour tous les délits commis contre les lois ecclésiastiques en Prusse;  
» 3<sup>o</sup> Retour sur leurs sièges et dans les

cures des évêques et des prêtres expulsés depuis 1872;

» 4<sup>o</sup> Nomination pour les églises et autres charges ecclésiastiques, selon les règles pratiquées avant la rupture des relations;

» Toute question relative à l'interprétation des lois promulguées est réservée.

» Le Vatican doit examiner ces propositions et doit donner immédiatement une réponse définitive. »

Nous n'accueillons pas sans réserves les informations de l'Agence Havas dans les questions religieuses. Toutefois nous devons tenir compte de cette dépêche qui est fort importante.

Si M. de Bismark a réellement accepté ce programme, il faut reconnaître qu'un grand pas est fait vers une réconciliation avec la cour de Rome.

Lorsque M. de Bismark, avant de prendre un congé de six mois, a offert sa démission, on a prêté à l'empereur Guillaume cette réponse : « Pas avant que vous ayez réconcilié mes sujets catholiques avec leur souverain ! »

M. de Bismark a boudé longtemps : son orgueil souffrait de revenir à une politique de justice et de liberté religieuse. Ses échecs parlementaires et l'état de l'Allemagne, où les socialistes ont aujourd'hui près d'un million de voix, lui ont sans doute ouvert les yeux. S'il a accepté les conditions énumérées dans la dépêche ci-dessus, il est clair que l'entente avec la cour de Rome est bien près d'être conclue.

— La maladroite entreprise des meetings pour Trieste et pour le Trentin tombe déjà misérablement dans le silence et la division.

L'Italie annonce que le colonel Stefano Canzio, genre du général Garibaldi, a adressé une lettre aux membres du comité de l'Italia irredenta de Gênes, pour les prier d'accepter sa démission de président du comité. M. Canzio a allégué, pour motif de sa résolution, les scissions qui depuis quelque temps se sont manifestées dans le parti démocratique.

Quelques autres membres du comité ont suivi l'exemple de M. Canzio.

Le ministère italien sait parfaitement que cette agitation est destinée à pousser les Italiens à la guerre, pour préparer l'effondrement de la monarchie. Il est donc bien coupable envers le roi et le pays, en n'empêchant pas, sous prétexte de liberté, des réunions qui ont un but apparent aussi dangereux et un but caché aussi révolutionnaire.

— On lit dans l'*Osservatore romano* :

« Nous apprenons d'une manière positive qu'il est arrivé au ministère des affaires étrangères à Rome une dépêche du prince de Bismark par laquelle le grand chancelier allemand désapprouve hautement les agitations provoquées en Italie dans le but de conquérir le Trentin et l'Istrie. Cette dépêche a fait une grande impression au palais de la consulte et au ministère de l'intérieur, auquel elle a été communiquée. »

» La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe du grand chancelier, avait récemment sur ce sujet un article très-énergique qui fait maintenant le tour de la presse européenne.

» Nous tenons ces informations de source tellement autorisée qu'elles n'admettent ni rectifications ni démentis. »

Cette nouvelle attitude du prince de Bismark donnerait encore à penser que les négociations avec le Vatican sont en bonne voie.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### COURSES DE SAUMUR.

25 ET 27 AOUT 1878.

Premier jour de courses. — Dimanche 25 août.

1<sup>o</sup> PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses, 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 5,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 26 août.

#### GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 27 août.

1<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

3<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres environ et 4 haies.

4<sup>o</sup> HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE : 500 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun : 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 22 août, à midi.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant midi. — Publication des poids le vendredi 16 août, à midi. — Déclaration de forfait le jeudi 22 août, avant midi.

TOURS.

La distribution des prix aux élèves des écoles primaires municipales, congréganistes et laïques de Tours, a eu lieu dimanche, à midi, au Cirque. M. Belle, maire, député radical, avait envoyé plus de mille invitations.

L'autorité militaire s'est abstenue. Aucun officier n'a répondu à l'invitation. Le clergé s'est également abstenu. Ni M<sup>re</sup> l'archevêque, ni aucun prêtre ne pouvait décemment s'asseoir sur les planches d'un théâtre qui sert habituellement de club. En dehors des familles, personne, sauf toutefois l'inspecteur d'Académie, le président du tribunal et onze conseillers municipaux radicaux.

Douze cents enfants, accompagnés de leurs parents, emplissent la salle. M. Belle ouvre la séance par un discours qui n'est pas accueilli avec enthousiasme, car on a même sifflé. La distribution commence par une immense déception chez les élèves. Les prix d'honneur et d'excellence ont été supprimés parce qu'on n'a pas voulu accepter cette année les magnifiques volumes que M.

Mame offrait pour ces prix à toutes les écoles de la ville.

Accepter les présents d'un conservateur, c'était trop dur pour les radicaux. Mais si M. Belle est satisfait, par contre les enfants et les parents sont furieux. (Figaro.)

NIORT.

Une nouvelle qui a profondément émotionné la population de Niort, et qui n'était que trop réelle, s'est répandue mardi matin dans notre ville. M. Ulysse Fourré, propriétaire d'une des plus importantes maisons de nouveautés, venait de prendre la fuite, en faisant une banqueroute considérable dont on ne connaît pas encore le chiffre. Les scellés ont été mis sur ses magasins, et le tribunal de commerce, réuni d'urgence, a prononcé sa faillite avec ordre d'arrestation.

Plusieurs autres faillites qui viennent d'éclater dans notre ville prouvent que nous nous éloignons chaque jour davantage de la gasconnade prospérité promise par les républicains. (Revue de l'Ouest.)

Un jeune homme de Fontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), Sincère Izambert, vient d'être victime d'une imprudence qui n'est que trop commune par ce temps de grande chaleur. A la suite d'une longue marche, il a rencontré une fontaine dont il a bu de l'eau à larges traits. Au bout de quelques instants il est tombé mort. Le malheureux venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

On écrit de Concarneau à l'*Union bretonne* :

« La pêche à la sardine continue à être par trop abondante; car nos pêcheurs ne trouvent plus à la vendre, même pour aucun prix, dans les usines, qui sont actuellement très-encombrées. »

Sur la place de Saumur, cependant, la sardine est encore assez chère.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1878.

##### NAISSANCES.

- Le 4<sup>o</sup>. — Noémie-Maximilienne Che-neau, Grand'ruë.  
Le 4. — Georges-Marie-Joseph Ronné, rue Haute-Saint-Pierre.  
Le 6. — Berthe Boislème, rue de la Visitation.  
Le 8. — Augustine-Louise Eugène, rue de Fenet.  
Le 9. — Joseph-René Lamy, à l'Hospice.  
Le 10. — Eugène-Ferdinand Brossay, rue Saint-Nicolas. — René-Pierre Bouhier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 11. — Jules Platel, rue de Lorraine. — Louise-Célestine Chevalier, rue de Fenet.  
Le 16. — Adolphe-Jules Franc, rue de Fenet. — Augustine-Clotilde Lacombe, hôtel de la Gendarmerie.  
Le 17. — Ernestine-Claire Dazon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 18. — Georges-André Delarue, rue des Capucins.  
Le 19. — Louis-Marie Maurice, à l'Hospice. — Albert-Louis-Jean-Baptiste-Va- lentin-Alphonse Bouvier, rue de la Fidélité.  
Le 20. — Louise Davin, rue de la Visitation.  
Le 21. — Eugène-Dominique David, rue Saint-Nicolas.  
Le 22. — Mathilde-Eugénie Isidor dit Palatini, rue Saint-Nicolas. — Eugène-Victor Berard, rue de Poitiers.  
Le 24. — Emile-Louise-Eugénie Manau-dier, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Alice-Blanche Gallais, rue du Port-Sigongne.  
Le 26. — Charles Godefroy, rue de l'Hôtel-Dieu.  
Le 27. — Ernest-Théodore Poirier, levée de Saint-Florent. — Emile Prat, rue du Collège. — Henri Lelaudais, place de la Bi-lange. — Maurice-Louis Montaudon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 29. — Jeanne-Marthe-Marie Oger, rue du Puits-Neuf.  
Le 30. — Armande-Julia Amiot, rue de Poitiers.  
Le 31. — Alfred Sireygeol, rue Cen-drière.

##### MARIAGES.

Le 1<sup>er</sup>. — Eugène Bailly, journalier, a

épousé Scholastique-Rosalie Pasquereau, cuisinière, tous deux de Saumur. — René Bossard, cocher, a épousé Joséphine-Marie Gaboriau, domestique, tous deux de Saumur. — André Jauny, plâtrier, a épousé Marie-Thérèse Coulon, cuisinière, tous deux de Saumur. — Pierre-René Bernard, tailleur de pierre (veuf), a épousé Rose Beau-mont, cordonnière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 8. — Pierre-Joseph Vaugouin, cultivateur, de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Adèle Baron, jardinière, de Saumur.

Le 10. — Jean-Joseph-Sylvain Maison, cavalier de manège, a épousé Adélaïde Vilmain, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Auguste Remars, cocher, a épousé Marie-Mathilde Velsch, lingère, tous deux de Saumur. — Pierre-Joseph Saulnier, sellier-carrossier, a épousé Marie-Louise-Florentine Moneste, sans profession, tous deux de Saumur. — Alfred Joubert, négociant, a épousé Berthe-Thérèse-Victorine Mée, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 22. — Louis Siebert, cavalier de manège, a épousé Angèle Gasnié, couturière, tous deux de Saumur. — Louis Lambert, coupeur, a épousé Pauline Bruneau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 27. — Julien-Manuel Favrie, boulanger, a épousé Marie Turpin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Antoine Sистерne, garçon de salle, a épousé Ernestine-Françoise-Hirma Cator, femme de chambre, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 3. — Marcel-Léon Piètre, rue Beau-repaire. — Aignan Boril, journalier, 62 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Eugène Courvoisier, 4 mois, rue des Capucins.

Le 5. — Albert Garau, 4 mois, quai de Limoges. — Rose Peschard, journalière, 81 ans, veuve Pierre Lièvre, à l'Hospice.

Le 10. — Emile Bastian, 48 mois, rue Brault.

Le 14. — Marguerite-Augustine Guigou, sans profession, 66 ans, veuve Napoléon Hector Chérouze, rue d'Orléans. — Berthe Boisème, 8 jours, rue de la Visitation. — André Baranger, journalier, 64 ans, rue de Fenet.

Le 16. — Charles Sabon, brigadier cavalier de manège, 44 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Alexis Pineau, bijoutier, 38 ans, à l'Hospice. — Perrine Hugedet, journalière, 46 ans, veuve Urbain Chateau, à l'Hospice.

Le 18. — Philippe-Paul Rousseau, rentier, 69 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Pierre Bourget, journalier, 74 ans, à l'Hospice. — Séraphine Hulot, domestique, 32 ans, épouse Jean Poirier, rue d'Orléans. — Pierre Tolozan, peintre en bâtiment, 32 ans, rue Nationale.

Le 21. — Joséphine-Elisabeth Gonzalès, marchande, 48 ans, épouse Théodore Lefri-leux, à l'Hospice.

Le 23. — Henri Meunier, boulanger, 29 ans, à l'Hospice. — Alfred-Eugène-Napoléon Ronceray, représentant de commerce, 32 ans, rue du Portail-Louis. — Renée-Marie-Françoise Jeulin, sans profession, 52 ans, veuve Jean-Antoine Aury, rue de l'Île-Neuve.

Le 24. — Yvonne-Octavie-Paula Leclerc, 43 mois, route d'Angers. — Rose-Marie Péan, journalière, 79 ans, veuve Julien Tessier, à l'Hospice.

Le 30. — François Choyer, rentier, 75 ans, pensionnaire, à l'Hospice.

Le 31. — Jean Salmon, cantonnier, 54 ans, route du Chapeau. — Jean Ferchaud, journalier, 72 ans, rue de la Tonnelie. — Valentin-Léon Mouraux, 42 ans, Grand'rue. — Nicolas Lagall, dentiste, 36 ans, quai de Limoges.

#### Faits divers.

A Saint-Brieuc, aux fêtes du dernier concours, la *Marseillaise* a été chantée par une troupe de gamins et d'élèves du lycée. Le fait fut signalé par l'*Indépendance bretonne*, qui l'accompagna de quelques réflexions; le journal annonça, en outre, qu'il ferait connaître aux familles les principes donnés aux élèves. Les jeunes lycéens, qui lisent les journaux, ne se sont pas tenus pour battus: ils ont envoyé à la

rédaction de l'*Indépendance* une lettre où ils faisaient connaître que, *filis de révolutionnaires*, ils étaient pour les bons principes.

Le journal l'*Armorique*, de Saint-Brieuc, nous signale un fait également assez grave. Sur l'instigation de l'élève B....., les élèves du lycée ont fait une souscription pour le centenaire de Voltaire; le Comité parisien, en reconnaissance de « tant de patriotisme », a envoyé à ces jeunes voltairiens une série de mauvais livres, des prix d'athéisme en un mot. Depuis, les lauréats du Comité Menier se vantent de leurs exploits.

**Mort épouvantable.** — Un accident horrible a eu lieu à New-Versey, il y a quelques jours. Julia Till, âgée de 14 ans, était employée dans l'établissement de Leitz, Ward street, à la couture des chapeaux de paille. Souffrant un peu de la chaleur, elle monta sur un banc placé près d'une fenêtre pour ouvrir cette dernière; un courant d'air s'étant établi, sa longue chevelure, qui flottait sur ses épaules, fut soulevée par le vent et alla s'enrouler autour de la courroie de transmission de la machine.

Soulevé instantanément, son corps alla frapper le plafond de la chambre et rebomba lourdement sur le plancher. Quand on la releva, on constata qu'elle était entièrement scalpée. Un médecin appelé aussitôt désespéra de la sauver. Cette jeune fille demeurait avec sa mère, veuve, dont elle était l'unique soutien.

**Un chapelet d'oreilles.** — On peut remarquer, depuis quelques jours, la présence à Paris de plusieurs membres de la famille saharienne des Ben Ganah. Voici, raconte le *Figaro*, dans quelles conditions cette famille puissante fit sa soumission à la France:

Au mois de mars 1840, M. de Vallabrègue fut envoyé en France par le général Galbois pour annoncer que les Ben Ganah venaient de se soumettre. En même temps il était porteur de drapeaux, de trophées, de tambourins provenant d'une razzia faite sur nos ennemis par le cheick Bou Aziz Ben Ganah, connu depuis sous le nom pittoresque de *Serpent du désert*, qui, par ce fait d'armes, avait voulu mieux établir la sincérité de son dévouement.

Mais, parmi tous ces trophées, il s'en trouvait un plus saugement original: il se composait de cinq cents oreilles coupées aux rebelles, et que Bou Aziz Ben Ganah avait offert au général Galbois, en lui demandant « l'aman ».

Dans de telles conditions, la soumission des Ben Ganah semblait exclure de leur part toute arrière-pensée séditionnelle. Depuis lors, en effet, non-seulement ils ne prirent jamais part aux diverses insurrections dont l'Algérie a été le théâtre, mais on retrouve, au contraire, partout et toujours, les Ben Ganah dévoués à la France et combattant courageusement ses ennemis.

**La machine volante.** — On écrit de Boston que la nouvelle machine volante, inventée en Amérique, a fait un immense *fiasco* lors d'une expérience tentée à Boston le 4 juin.

L'aéronaute avait annoncé le projet de faire le tour de la ville au-dessus des toits et des principales rues; mais, aussitôt que les cordes eurent été lâchées, la machine, au lieu de s'élever doucement, comme on s'y attendait, partit comme une flèche avec une rapidité vertigineuse et monta en un clin d'œil à une hauteur de près de 2,000 pieds.

Il était évident que l'aéronaute n'était pas maître de sa machine. On s'apitoya sur le sort qui l'attendait, surtout lorsqu'on vit que, bien qu'il eût lâché une partie du gaz, l'aérostat se refusait à descendre et montait de nouveau. A la fin, il prit une direction horizontale, et, après une course rapide au-dessus des campagnes environnantes, il consentit enfin à descendre à Farnham, au grand effroi des habitants.

Dans l'espoir que le ballon allait se comporter mieux pendant une seconde ascension, l'aéronaute le lança de nouveau et essaya de le forcer à revenir à Boston. Mais la machine se livra à une

course si désordonnée que l'aéronaute se voyant enfin à le faire atterrir, l'emballa et revint à Boston par le chemin de fer.

Toujours les distributions de prix. Hier, une maman grondait très-fort son jeune fils qui n'avait reçu aucun volume ni aucune couronne.

— Mais, si je n'ai pas de prix, dit fièrement le petit garçon, c'est que je ne l'ai pas voulu!

— Comment cela? petit monstre!

— Le maître de pension m'aurait embrassé. Et si tu savais comme il prise!

Un jeune homme de sept ans qui a vu tous les prix passer devant son petit nez, dit d'un air capable à son père qui croyait devoir risquer quelques observations:

— Voyons, nous savons bien ce qu'ils deviennent tous ces forts en thème!

Une mère interroge son fils, jeune bambin d'une douzaine d'années.

— Tu n'as rien apporté de ton collègue pour l'occuper pendant ces longues vacances?

— Si, maman, trois pipes que je vais culotter pour des camarades.

Une grand'mère à son petit-fils:

— Mon enfant, tu n'auras donc jamais un prix? Ta mère serait si heureuse, si heureuse!

— Ah! grand'mère, si tu avais jamais traduit le *Selecta*, tu aurais vu qu'un jeune homme avait remporté un prix aux jeux Olympiques et que sa mère fut si heureuse, si heureuse, qu'elle en mourut de joie. Qu'est-ce que tu dirais si j'allais faire mourir maman comme cela?

Obsédé par un mendiant, un artiste, pour s'en dépêtrer, finit par lui donner les seuls cinquante centimes qui lui restent. A peine a-t-il fait deux pas, que, sans vergogne, le mendiant fait sonner la pièce sur l'asphalte. Puis, courant après son bienfaiteur:

— Monsieur, arrêtez! votre pièce est fautive; changez-la moi tout de suite, ou je vous dénonce à un sergent de ville.

Un passant du boulevard en aborde un autre, la main au chapeau, avec l'attitude d'une obséquieuse politesse.

— Pardon, monsieur, seriez-vous assez aimable pour me donner du feu?

— Comment donc!... Voici.

— Vous êtes mille fois bon... Mais c'est que je n'ai pas de cigare.

Le fumeur, froidement:

— En voici un, monsieur...

Puis, d'un ton gracieux:

— Et, avec cela, il ne vous faut pas un bock?

Un père à son fils:

— Malheureux! tu n'as rien appris au collège?

— On ne peut rien y apprendre; on ne nous permet pas de lire les journaux.

**Changement de domicile.** — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

#### BANQUES DÉPARTEMENTALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: UN MILLION

62, rue de Provence, à Paris.

Succursale à Saumur, 4, place de la Bilinge.

#### OPÉRATIONS.

Les ordres d'Achats et de Ventes AU COMPTANT, de toutes valeurs cotées ou non, exécutés au mieux des intérêts des clients, sont effectués au tarif officiel de 1 fr. 25 par 1,000 fr. — Courtage: 0,25 c. par titre de 200 fr. — Minimum de courtage de l'opération: 4 fr.

Les ordres d'Achats et de Ventes A TERME sont exécutés au tarif du courtage officiel, moyennant versement de garantie de 5 0/0 pour les fonds d'Etat français et d'un compte de 10 0/0 pour les autres valeurs.

La Société reçoit les fonds en DÉPÔTS et COMPTES COURANTS: pour 4 à 3 mois, elle paie l'intérêt à raison de 2 0/0 l'an; pour plus, 3 65 0/0.

L'encaissement des coupons a lieu moyennant 0,25 c. 0/0 de commission. Il est gratuit pour les actionnaires et clients.

Souscription sans frais pour le compte des clients à toutes émissions de rentes, actions et obligations.

Renseignements gratuits aux actionnaires et clients sur toute affaire financière, tirages des valeurs à lots, etc.

Remise, sur demande, d'une notice détaillée sur les opérations de la Société.

#### AVIS

La Société paie tous COUPONS échus ou à échoir en JUILLET et AOUT, sans bordereaux ni classement.

(Envoyer fonds, titres et coupons par lettres chargées ou recommandées, à M. le directeur des BANQUES DÉPARTEMENTALES, 4, place de la Bilinge, Saumur.)

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes; les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N° 48.816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consomption. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73.632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % amortissable	76 35	05		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	787 50	50	
3 %	80 75	25		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	817 50	2 50		Crédit Mobilier esp.	790	5	
4 1/2 %	108			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	670			Société autrichienne	565		
5 %	110 30			Crédit Mobilier	455			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	500			Crédit Foncier d'Autriche	165	1 25		Orléans	337		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205 75			Charentes, 500 fr. t. p.	690			Paris-Lyon-Méditerranée	332 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1900	511 50			Est	1680			Est	349 75		
1865, 4 %	525	0		Paris-Lyon-Méditerranée	828 75			Nord	358		
1869, 3 %	406	3		Midi	363 75			Ouest	351		
1871, 3 %	399 50	1 50		Nord	1184 50	2 50		Midi	350		
1875, 4 %	514	50		Orléans	760			Charentes	385		
1876, 4 %	513			Ouest	1310			C <sup>o</sup> Canaux agricoles	276 25		
Banque de France	3125			Compagnie parisienne du Gaz	510			Canal de Suez	560		
Comptoir d'escompte	720										
Crédit agricole, 200 f. p.	495										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

8 heures 3 minutes du matin, express-poste.
9 — 45 — — (s'arrête à Angers).
1 — 1 — — omnibus.
1 — 25 — — omnibus-mixte.
4 — 10 — — soir, —
7 — 15 — — express.
10 — 37 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 31 — — omnibus.
9 — 40 — — omnibus.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 26 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 45<sup>e</sup> ANNÉE (1877).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
 — cartonné . . . . . 8 50  
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
 Etranger, suivant les conventions postales.  
 On peut se procurer chaque volume séparément.

# MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45<sup>e</sup> année), mis en vente le 8 décembre 1877.  
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
 1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
 Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
 Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
 Prix . . . . . 15 fr.  
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
 L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4, 2<sup>e</sup> édition.  
 Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
 Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
 L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°  
 Prix, pour Paris, broché . . . . . 45 fr. cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer de suite en jouissance, **UNE MAISON**  
 A Saumur, rue Beaurepaire, 12,  
 Comprenant : quatre caves voûtées; — salon et salle à manger parquetés; cuisine, cours avec pompe; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — le tout garni de placards; Mansardes et greniers au-dessus. Facilités de paiement.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (364)

Etudes de M<sup>e</sup> CLOUARD et de M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION AMIABLE, En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, **Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1878, à midi,**

**PROPRIÉTÉ**

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux;  
 Comprenant maison d'habitation, magasin, hangar, cour, jardin, vigne, d'une contenance de 19 ares.  
 S'adresser auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
 1<sup>o</sup> Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M<sup>me</sup> Bontemps-Rochat;  
 2<sup>o</sup> Une Propriété, située au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.  
 Pour traiter, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve BONTÉMPES-DESROCHES, à Brain, et audit M<sup>e</sup> GUÉRET. (369)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT, **UNE MAISON**  
 AVEC JARDIN ET SERVITUDES  
 Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.  
 S'adresser à LAGNAUME, arquebuisier, rue Nationale, 49, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DÉPART, A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55, **Le mardi 13 août 1878 et jours suivants, à une heure,**

**D'UN TRÈS-BEAU MOBILIER**

Composé de :  
 Deux meubles de salon, l'un en vieux bois recouvert en reps rouge, style Louis XIII, garniture de croisée assortie, l'autre en palissandre recouvert en brocatelle avec ses rideaux en damas de soie, capitonnés;  
 Autres chaises et fauteuils rembourrés, deux étagères-bibliothèques à colonnes torsées, un guéridon aussi à pied tors, chaise longue, armoires à glace en acajou et en noyer, grand modèle, commodes et tables de nuit en acajou et en noyer, très-belle glace, pendules, garnitures de lit et de croisée, casier à musique, étagère, lits en bois et en fer, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, secrétaire en noyer, bureau en acajou, deux comptoirs en chêne;  
 Buffet de salle à manger en chêne, chaises assorties, table à rallonges en noyer, batterie de cuisine, vaisselle, couverts;  
 Une excellente machine à coudre et une très-belle armoire antique;  
 Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.  
 Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
 — Le commissaire-priseur, THUBÉ.  
 NOTA. — On peut essayer la machine tous les jours, avant la vente.

**A VENDRE**

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT, OU A ARRENTER **UNE GRANDE ET BELLE MAISON**  
 Située à Doué, rue de Cholet,  
 Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adjoignant; superficie, 22 ares.  
 Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.  
 S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879, **UN MOULIN A EAU**  
 A TROIS PAIRES DE MEULES, Appelé le MOULIN-NEUF,  
 Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain.  
 Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.  
 Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.  
 Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

**A VENDRE**

**UN BEAU CHIEN D'ARRÊT**, blanc et orange, parfaitement dressé.  
 S'adresser à M. FOUCHER, garde aux Huraudières.

**MAGASINS DE LA GLANEUSE**

**MERCERIE ET MODES**  
 Rue Saint-Jean, à Saumur.

**E. SABATIER**

Demande un garçon de magasin.  
 Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

**VIN DE PROPRIÉTAIRE.**

Garanti naturel et non plâtré.  
 J'expédie franco de fût, de régée et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIEUX. (96)

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**  
 DENTISTE,  
 Place de la Billange, n° 4.

En vente chez tous les libraires :

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. **ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES **ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**  
 Par le même auteur.

Pour paraître prochainement : **LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE**  
 ET **DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE**  
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
 Par le même.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

**NOTICES ARCHÉOLOGIQUES**

Par G. D'ESPINAY, Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série : **MONUMENTS D'ANGERS**  
 Deuxième série : **SAUMUR ET SES ENVIRONS**

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chaque série se vend séparément.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

**L'ILLIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE  
 Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Illiade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Énéide).  
 Un volume, l'Illiade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.  
 Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.